

# La prescription électronique en juin 2018

## Période et mesure transitoire

La mesure transitoire, c'est-à-dire, l'utilisation **exceptionnelle** du document « Preuve de prescription électronique » comme **ordonnance papier classique** en cas de problèmes techniques (difficulté de récupération de l'ordonnance électronique, problèmes techniques, ...), a été prolongée pour 2018.

## Prescription électronique obligatoire à partir de juin ; quelles conséquences pour le pharmacien ?

Le pharmacien devra scanner le code RID pour importer l'ordonnance du serveur RECIP-e vers son ordinateur.

Tous produits pharmaceutiques et préparations magistrales mentionnées sur la preuve de prescription et lors de la récupération de l'ordonnance électronique, peuvent être ajoutées en écran de délivrance s'ils n'y paraissent pas. En effet, ces produits et/ou préparations magistrales, s'ils sont mentionnés sur l'ordonnance électronique (serveur RECIP-e), seront aussi mentionnés au niveau de l'archive électronique. La couverture du tiers payant sera donc appliquée.

**Rappelons que la seule présentation du code RID peut vous permettre d'importer l'ordonnance électronique et de procéder à la délivrance des produits pharmaceutiques qui y sont associés.**

Le pharmacien pourra encore accepter des prescriptions papier classiques dans les cas suivants :

- Prescripteurs de plus de 62 ans et
- Toutes consultations à domicile et en Mr – MRS

Le pharmacien **n'est pas tenu** de vérifier si le prescripteur est concerné par ces exceptions.

**Uniquement** en cas de problèmes techniques et/ou bloquants persistants, le pharmacien pourra traiter une ordonnance électronique comme une ordonnance papier et la mettra à part pour l'office de tarification, afin que ce dernier puisse mettre le flag « force majeure ».

## Rappel du format et des critères obligatoires pour la preuve de prescription

PREUVE DE PRESCRIPTION ELECTRONIQUE	
Veuillez présenter ce document à votre pharmacien pour passer le code-barres et vous délivrer les médicaments prescrits.	
Prescripteur: Emma Peeters No. NUTAMI: 0 89999 99 999 Identificateur: Medicare 3145 NHS: 48.10.24.000.00	
Contenu de la prescription électronique	
1	Medica expo 14 + 100 mg 20 pastilles à sucrer
2	
3	
4	
5	
Attention: Aucun ajout manuscrit à ce document ne sera pris en compte	
Date: 27.01.2017	
Délivré à partir du: 15.02.2017	

<http://www.riziv.fgov.be/fr/themes/cout-remboursement/par-mutualite/medicament-produits-sante/prescrire-medicaments/Pages/prescription-electronique-changements-20170101.aspx#.WwPwfuRG270>

<http://www.riziv.fgov.be/fr/themes/cout-remboursement/par-mutualite/medicament-produits-sante/prescrire-medicaments/Pages/prescription-medicale.aspx#.WwPxMuRG270>

## Rappel du format et des critères obligatoires pour l'ordonnance papier classique

ORDONNANCE PAPIER CLASSIQUE	
NOM ET PRENOM DU PRESCRIPTEUR EMMA PEETERS 0 89999 99 999	
ADRESSE DE MAIL DU PRESCRIPTEUR em.peeters@telenor.be	
NOM ET PRENOM DU PHARMACIEN Pharmacie Peeters	
Date de l'ordonnance 29.1.2017	
Prescription de médicaments Medica expo 14 + 100 mg 20 pastilles à sucrer	
Date de délivrance 29.1.2017	

## Rappel

- Le statut « **delivered** » indique que la prescription a déjà été exécutée. Dans la pratique, vous pouvez aussi avoir cette mention quand le RID est lu une deuxième fois dans la pharmacie alors que l'ordonnance a été exécutée. Occasionnellement, il peut s'agir d'un problème technique.
- Le statut « **in process** » peut apparaître si le RID a été chargé par une autre pharmacie, mais aussi, si, dans la même pharmacie, on relit le RID suite à une réponse trop lente du système.
- Le statut « **revoked** » signifie que le prescripteur a retiré – par inadvertance ou volontairement – la prescription électronique. Le mieux est de ne pas délivrer l'ordonnance ou alors uniquement après avoir eu la confirmation du prescripteur et de traiter alors la preuve de prescription électronique comme une ordonnance classique.
- Le statut « **archived** » signifie que l'ordonnance est archivée et ne peut donc plus être délivrée.

## Prescriptions électroniques selon l'ancien modèle

Elles restent valables. Le code RID permet d'accéder au contenu électronique.

**Elles ne peuvent être utilisées comme ordonnances papier classique** qu'en cas de problèmes techniques bloquants persistants.

## Archivage

Il a été demandé aux maisons de soft de valider correctement le statut d'archivage de l'ordonnance électronique. Lors de votre contrôle tarifcation, un document reprenant les caractéristiques liées à l'archivage de vos ordonnances électroniques, vous est fourni. N'hésitez pas à revenir vers nous pour tous renseignements complémentaires

## Police et Défense

Pour la POLICE et la DEFENCE, un formulaire bleu et respectivement un duplicata jaune, sont toujours nécessaire pour garantir l'intervention complémentaire.